



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21/04/2016

L'an deux mil seize, le vingt et un avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

| | |
|--|---------------|
| Date de convocation du Conseil Municipal | 11 avril 2016 |
| Date d'affichage de la convocation | 11 avril 2016 |
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Nombre de conseillers présents | 13 |

Etaient présents :

| | | |
|--------------------|----------------------|--------------------|
| LORAND Hubert | MASSARD André | PEILA-BINET Carine |
| CREPEL Vincent | VERGER Joseph | MASSARD Alain |
| BOUGAULT Christine | LEPEIGNEUL Christine | GOBIN Christophe |
| RÉGEARD Blandine | ROLLAND Dominique | POUESSEL Murielle |
| LEBRETON David | | |

Était excusée :

Lydie MÉAL

Était absente :

Laurence MARTEL

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 31 mars 2016

FINANCES LOCALES

3. Assainissement – Emprunt

CULTURE

4. Site internet – choix du prestataire
5. Pôle culturel – Méthode et calendrier

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Eglise – Programme de travaux
7. Logements communaux, route de la Ville au Jugé

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour : **Maintien de la trésorerie à Saint-Méen-le-Grand**. Le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité.

Election du secrétaire de séance

Madame Murielle POUESSEL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2016

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2016-20 – ASSAINISSEMENT – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT

Au vu des travaux de renforcement de la station d’épuration, de curage et d’épandage des boues de la lagune, un prêt bancaire est nécessaire au budget assainissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes propositions du Crédit Agricole : taux fixe, taux variable avec et sans plafond.

Au regard des offres présentées, il est proposé de retenir la proposition du taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|--------------------------|--|
| Durée | 10 ans |
| Montant en € | 120 000 € |
| Taux | Fixe : 1,31 % |
| Échéances | Trimestrielles |
| Amortissement du capital | Echéances constantes |
| Remboursement anticipé | Possible à chaque échéance contre paiement d’une indemnité |
| Commission d’engagement | Néant |
| Frais de dossier | 0.10 % du montant emprunté |

A l’unanimité, le conseil municipal **RETIENT** l’offre du Crédit Agricole et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CULTURE

2016-21 – SITE INTERNET – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame Carine PEILA-BINET, adjointe au Maire, rappelle que l’un des projets du mandat électif était la refonte du site internet de la Commune.

Depuis le recrutement de l’adjoint du patrimoine avec qui la commission communication travaille en étroite collaboration, les membres se sont réunis à plusieurs reprises afin d’étudier les propositions respectives des deux prestataires sollicités :

↳ Ceasy (prestataire du site de Saint-Briac-sur-Mer – site qui avait plu à l’ensemble des membres de la commission)

↳ Webgazelle (ancien site de l’ex-communauté de communes de Montauban-de-Bretagne)

Après étude des devis, la commission communication a une préférence sur le prestataire Ceasy.

Le montant de la prestation s’élève à 6 750 € H.T décomposé comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Forfait de base | 4 500 € |
| <i>Analyse et gestion de projet</i> | 450 € |
| <i>Création et conception média</i> | 1 800 € |
| <i>Développement et intégration informatique</i> | 2 250 € |
| Options | 2 250 € |
| <i>Module Emailing</i> | 675 € |
| <i>Site en responsive webdesign</i> | 1 575 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **APPROUVE** le choix de la commission communication pour retenir la Société Ceasy située à Saint-Grégoire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande relatif à la réalisation du site internet communal pour un montant de :
 - 6 750 € HT, somme imputée à la section d’investissement – opération 122 (article 2051).
 - 538 € HT correspond aux prestations de services relatives au site (hébergement annuel : 348 € HT & maintenance et assistance annuelle : 190 € HT), sommes qui seront imputées à la section de fonctionnement du budget principal.

CULTURE

POLE CULTUREL – METHODE ET CALENDRIER

Monsieur le Maire rappelle la préemption faite par la commune sur la propriété des Consorts BOUCHET, rue de la Plante. Préemption motivée pour le projet de **pôle culturel** (signature prévue le 6 mai 2016).

Monsieur le Maire précise que le droit de préemption doit être exercé en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général. La décision de préempter doit mentionner l'objet pour lequel ce droit est exercé mais aussi en quoi l'opération projetée est conforme à cet objectif (délibération n°2015-45). Il n'est plus possible de revenir sur cette décision. La commune ne peut donc envisager un autre lieu pour le futur pôle culturel.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, son idée première sur la façon de réaliser le projet :

↳ Appel à projets : un appel à projets permettrait une sélection du maître d'œuvre qui serait chargé de concevoir le futur pôle culturel. Seulement la sélection doit se faire par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné (architectes spécialisés, architecte conseil du département et de quelques élus).

Cette procédure complexe et coûteuse correspond mieux aux attentes des projets plus importants.

↳ Visites de lieux : La prochaine étape sera de visiter de récentes constructions de médiathèques sur notre département ou celui des Côtes d'Armor, correspondant aussi à notre échelle communale et permettrait ainsi de réaliser le cahier des charges.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2016-22 - ÉGLISE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée par Mme Catherine PROUX, architecte spécialisée, sur le diagnostic général de l'Église de Quédillac. L'objectif de cette étude était de localiser les secteurs problématiques et d'établir par la suite un programme pluriannuel de travaux par ordre de priorité afin de mettre l'ouvrage en sécurité tant à l'égard des usagers que de l'édifice lui-même.

Monsieur le Maire rappelle également que le débat des orientations budgétaires 2016 priorisait les travaux sur la tour du clocher avec une réalisation de travaux en 2017.

Au vu de la vétusté du chauffage actuel (fioul), Monsieur le Maire propose aussi d'intégrer les travaux de Chauffage-Électricité.

L'enveloppe financière prévisionnelle établit sur la base de l'étude diagnostique est décomposée comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| • Restauration de la tour du clocher | 256 920 € HT |
| • Restauration intérieure de l'Église : Chauffage – Électricité | 83 750 € HT |

Ce programme communal est éligible de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % (aide financière de l'Etat allouée à l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants et aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier est inférieur au seuil fixé par le Ministère). Monsieur le Maire espère bénéficier d'une aide financière du Département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'Église référencés ci-dessus.

Des crédits prévisionnels nécessaires au paiement de la maîtrise d'œuvre sont prévus au budget primitif 2016 – opération 105 : Église.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2016-23 - LOGEMENTS SOCIAUX, ROUTE DE LA VILLE AU JUGÉ

Monsieur le Maire rappelle que les logements situés, route de la Ville au Jugé, ont déjà été proposés à la vente en 2004 ; une estimation du service des Domaines avait alors été réalisée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'opération de vente des 3 logements restants (2T3 & 1T4). Cette vente s'adresserait aux locataires occupants.

Le service des Domaines sera de nouveau sollicité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** de proposer aux locataires occupants, la vente des logements communaux situés Route de la Ville au Jugé.

2016-24 - MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE A SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Afin de stopper le processus de disparition des services publics dans les secteurs les plus éloignés des villes-centre ;

Afin de conserver des services de proximité surtout auprès d'une population reconnue en difficultés (voir moyenne des revenus) ;

Afin de maintenir la relation de travail existante et efficace avec les services des mairies ;

Afin d'éviter les conséquences négatives de toute restructuration sur l'emploi ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre le vœu du maintien de la trésorerie actuelle à Saint-Méen-le-Grand.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉMET** le vœu du maintien de la trésorerie à Saint-Méen-le-Grand.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant cinq délibérations (n°2016-20 à 2016-24), la séance est levée à 23h00.